

Bulletin d'adhésion à titre individuel

ARAPL-FC – 11D, rue Chopard 25000 Besançon – tél. 03 81 47 68 31 – fax 03 81 22 19
info@arapl-fc.org – www.arapl-fc.org



année d'effet de l'adhésion | _ _ _ _ |

Mr, Mme, Melle

nom

prénom nom de jeune fille

date de naissance | | | |

Activité professionnelle :

profession

remplaçant oui non assistant collaborateur oui non

Pour les médecins, merci d'indiquer : la spécialité

situation au regard de la convention :

secteur 1 secteur 1 secteur 2 non conventionné
sans dépassement C1 avec dépassement C2 honoraires libres C3 CO

n° siret | | | | | | | | | | 0|0|0| | | code NAF | | | | |

date de début d'activité | | | |

Adresse professionnelle :

n° rue

code postal | | | | | ville

tél fixe tél portable

fax e-mail

Adresse personnelle :

n° rue

code postal | | | | | ville

tél fixe tél portable

fax e-mail

Adresse de correspondance, pour tout courrier émanant de l'association :

adresse professionnelle adresse personnelle

Etes-vous membre d'une société civile de moyens ? oui non

Etes-vous membre d'une association de moyens ? oui non

si oui, laquelle ? nom

adresse

Avez-vous déjà été adhérent d'une association agréée ? oui non

si oui, laquelle ? nom

adresse

attestation de transfert jointe : oui non (attestation à réclamer à la précédente association)

Cabinet d'expertise comptable :

nom du cabinet

nom, prénom de l'expert-comptable

adresse

signature au verso →

Je déclare adhérer à l'association ARAPL Franche-Comté,

créée en application des dispositions du décret n°77.159 du 31 décembre 1977.

Je m'engage :

- ➊ à suivre les recommandations qui me seront adressées par l'organisation professionnelle dont je relève en vue d'améliorer la connaissance des revenus des professions libérales,
- ➋ à transmettre chaque année à l'association ma déclaration de revenus professionnels,
- ➌ à donner l'autorisation à l'association de communiquer à l'agent de l'administration fiscale qui lui apporte son assistance technique, les renseignements ou documents désignés ci-dessus,
- ➍ à accepter les règles édictées par les statuts et le règlement intérieur, ainsi que le versement de toute cotisation fixée par le conseil d'administration, dans le mois d'appel,
- ➎ à accepter l'examen par une personne désignée par l'association des éléments ayant servi à déterminer le résultat fiscal,
- ➏ à tenir les documents prévus aux articles 99 et 101 bis du Code général des impôts, conformément à la nomenclature comptable, agréée par le ministère de l'Économie et des Finances,
- ➐ à mentionner sur le livre des recettes :
 - le détail des sommes reçues,
 - l'identité du client,
 - le mode de règlement,
 - la nature des prestations fournies.Toutefois, lorsque les dispositions de l'article 378 du Code pénal, relatives au secret professionnel sont applicables, la nature des prestations fournies ne sera pas mentionnée,
- ➑ pour les membres des professions de santé, à inscrire sur les feuilles de maladie ou de soins, conformément aux dispositions de l'article 1994 du Code général des impôts et du décret n°72-489 du 12 juin 1973, l'intégralité des honoraires effectivement perçus même s'ils ne peuvent que partiellement donner lieu à remboursement pour les assurés,
- ➒ à accepter le règlement des honoraires par chèques libellés dans tous les cas à mon ordre.

En vertu de l'arrêté du 12 mars 1979, je déclare avoir :

- ➊ apposé dans les locaux destinés à recevoir la clientèle un document écrit de manière à être lu sans difficulté par cette clientèle, reproduisant de façon apparente le texte suivant : *Membre d'une association agréée par l'administration fiscale, acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom.*
- ➋ reproduit dans ma correspondance et sur les documents professionnels remis ou adressés à mes clients le texte ci-après : *Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.*
Je précise que ce texte est placé de manière à n'engendrer aucune confusion avec les titres ou qualités universitaires et professionnels.

Je reconnais que le manquement à ces obligations pourrait entraîner mon exclusion de l'ARAPL Franche-Comté.

Fait à

le | | | |

Signature